



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conseil municipal de Pégomas du 10 février 2021



1. CONTEXTE GENERAL FINANCIER

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

2. CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021

Le projet de loi de finances 2021 : les principales mesures.

Le budget de la relance

La loi de finances pour 2021 est le budget de la relance. Sur les 100 Md€ du plan de relance, plus de 86 Md€ sont financés par l'État. La loi de finances pour 2021 concrétise la baisse de 10 Md€ des impôts de production à compter de 2021, soit 20 Md€ en cumulé sur deux ans.

Elle ouvre par ailleurs 36,4 Md€ en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire « Plan de relance », composée de trois programmes budgétaires correspondant aux grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18,4 Md€), la cohésion (12 Md€) et la compétitivité (6 Md€).

11 Md€ de crédits nouveaux sont par ailleurs prévus sur la mission « Investissements d'avenir » au titre des années 2021 et 2022. Les autres dépenses de relance sont principalement réparties sur le reste du budget de l'État, sur le budget de la sécurité sociale (plan d'investissement prévu dans le cadre du Ségur de la santé), ainsi que dans des opérateurs publics (Bpifrance, banque des territoires).

Des mesures de soutien massives pour faire face à la crise du Covid19

Face à la crise, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien massives pour protéger les Français. Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB en 2020, après 2,1 % en 2019 (3 % avec l'effet de la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Il s'établirait à 6,7 % du PIB en 2021. La dette publique augmenterait de près de 20 points en 2020 pour atteindre 117,5 % du PIB, avant de refluer à 116,2 % en 2021.

Le plan de relance soutiendra la croissance à hauteur de 1,5 point de PIB en 2021. Celle-ci atteindrait ainsi + 8 % en 2021, après une baisse d'activité estimée à 10 % en 2020.

Une confirmation en matière de baisse des impôts

La loi de finances pour 2021 confirme par ailleurs les engagements du Gouvernement en matière de baisse des impôts, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.

En matière de dépenses, la loi de finances pour 2021 s'inscrit donc dans la continuité des priorités du quinquennat et poursuit l'augmentation des crédits du budget au service du renforcement des missions régaliennes de l'État, des dépenses d'avenir sur la recherche et d'éducation, comme du soutien aux plus fragiles. Il conforte le sérieux budgétaire voulu par le Gouvernement en poursuivant les chantiers de transformation, notamment dans le domaine du logement, et maintient la stabilité de l'emploi public.

Le premier exercice du budget vert

La loi de finances pour 2021 marque enfin l'engagement du Gouvernement en faveur de la transition écologique. La mission « Plan de relance » financera des actions en faveur de l'écologie à hauteur de 18,4 Md€ d'autorisations d'engagement en 2021. La fiscalité environnementale renforce les incitations en faveur des énergies renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Il s'agit du premier exercice du budget vert. De manière inédite, la totalité des dépenses du budget de l'État et des dépenses fiscales font l'objet d'une cotation indiquant leur impact environnemental (climat, adaptation au changement climatique, ressource en eau, économie circulaire, lutte contre les pollutions, biodiversité). La France est pionnière au niveau mondial dans cette démarche de transparence, qui enrichit l'information du Parlement et des citoyens sur les effets de l'action publique sur l'environnement.

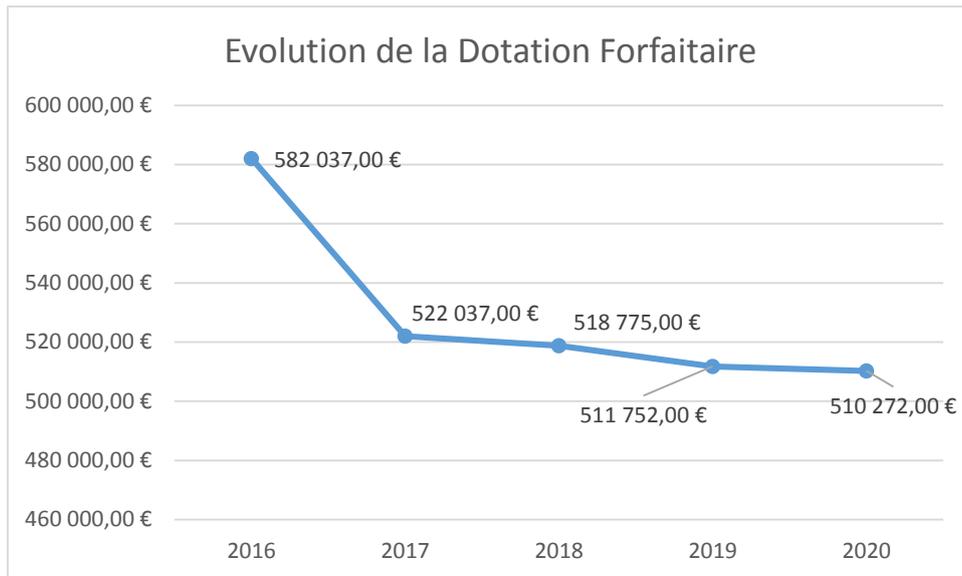
Le contexte financier :

Croissance des dépenses liée aux réformes imposées par l'Etat :

- L'augmentation des dépenses de personnel,
- La diminution des emplois aidés,
- La sécurité des établissements,
- La suppression progressive de la taxe d'habitation,
- Le transfert de certains actes aux mairies (PACS, changement de prénom, aide à la population pour effectuer les démarches en ligne telles que les cartes grises, les permis de conduire...)

Baisse des dotations DGF à la commune de Pégomas :

| | |
|------|-----------|
| 2016 | 582 037 € |
| 2017 | 522 037 € |
| 2018 | 518 775 € |
| 2019 | 511 752 € |
| 2020 | 510 272 € |



Malgré ce contexte financier, la ville de Pégomas souhaite :

- Maintenir le niveau des services offerts à la population,
- Maintenir les taux de la fiscalité locale inchangés depuis 2016.

3. ANALYSE RETROSPECTIVE 2017 – 2020 DU BUDGET DE LA COMMUNE

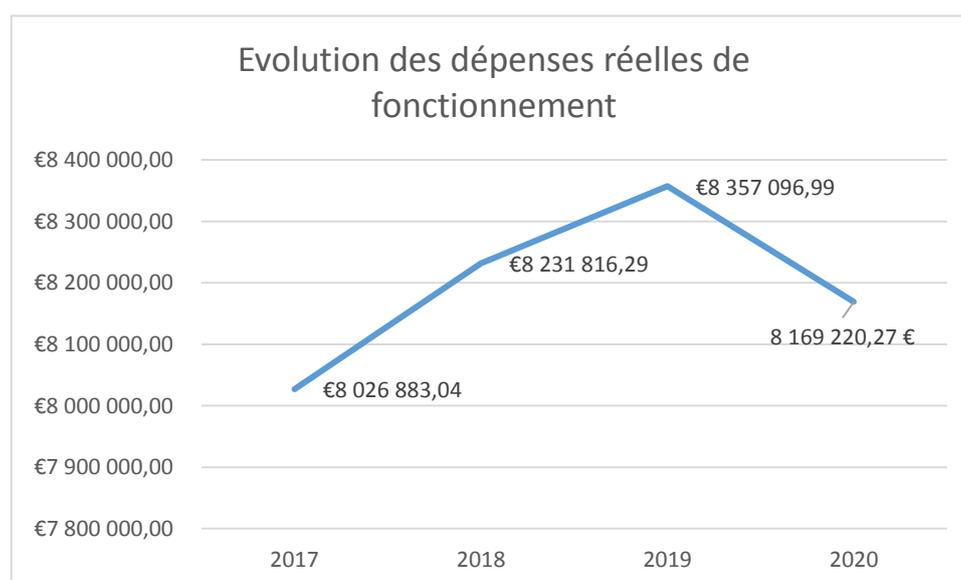
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 8 026 883,04 € | 8 231 816,29 € | 8 357 096,99 € | 8 169 220,27 € |
| Charges à caractère général | 1 756 915,11 € | 1 946 247,05 € | 2 059 914,28 € | 1 804 581,61 € |
| Charges de personnel | 5 288 207,45 € | 5 343 972,39 € | 5 283 830,48 € | 5 229 132,70 € |
| Atténuations de produits (pénalités SRU...) | 368 020,14 € | 370 591,66 € | 397 713,90 € | 413 188,68 € |
| Autres charges de gestion courante - Indemnités élus, service d'incendie, CCAS, Caisse des Ecoles... | 392 965,83 € | 391 348,46 € | 422 914,87 € | 452 850,79 € |
| Charges financières (intérêts) | 209 207,53 € | 162 009,95 € | 169 858,25 € | 160 042,08 € |
| Charges exceptionnelles | 11 566,98 € | 17 646,78 € | 22 865,21 € | 109 424,41 € * |

*Les charges exceptionnelles 2020 sont marquées par une augmentation notable due aux dépenses suivantes :

- Régularisation du résultat de fonctionnement du budget assainissement transféré à la CAPG : 62 914 euros.
- Travaux ou interventions des entreprises, liés aux inondations 2019 ainsi que les sinistres faisant l'objet d'un remboursement par les assurances : 35 498 €.
- La prise en charge des hébergements des sinistrés suite aux inondations 2019 : 9 500 €.



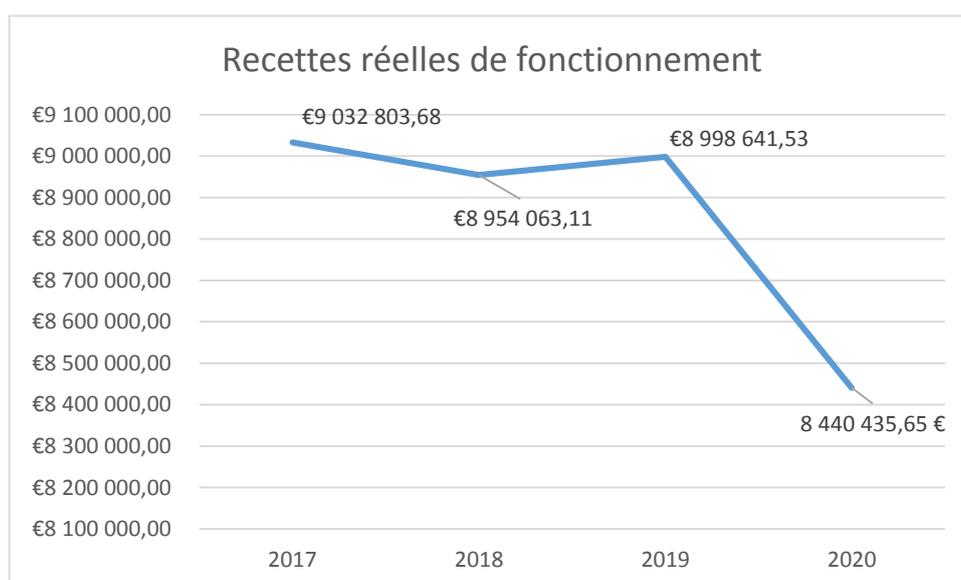
Les dépenses réelles de fonctionnement de 2020 représentent une légère baisse de 2.25% par rapport aux dépenses de 2019.

Cela s'explique par une baisse des charges à caractère général induite par la période de confinement et par la continuité de la crise sanitaire (-12.40%) : électricité, chauffage, carburant, prestations de service, fêtes et cérémonies... et ce, malgré de fortes dépenses liées à la COVID-19 représentant environ 60 000 euros.

Evolution des recettes de la section de fonctionnement

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 9 032 803,68 € | 8 954 063,11 € | 8 998 641,53 € | 8 440 435,65 € |
| Atténuations de charges <i>Remboursement rémunérations de personnel</i> | 91 402,49 € | 118 015,65 € | 121 320,80 € | 223 284,00 € * |
| Produits des services <i>Concessions cimetières, redevances services à caractère social...</i> | 2 075 533,54 € | 2 168 021,32 € | 2 166 806,95 € | 1 520 442,60 € |
| Impôts et taxes | 5 383 649,01 € | 5 349 322,38 € | 5 527 016,00 € | 5 456 955,54 € |
| Dotations et participations | 1 363 071,03 € | 1 148 099,30 € | 1 044 650,32 € | 1 111 314,98 € |
| Autres produits gestion courante | 78 665,13 € | 81 882,91 € | 90 118,15 € | 73 474,18 € |
| Produits financiers | | | | |
| Produits exceptionnels | 40 482,48 € | 88 721,55 € | 48 729,31 € | 54 964,35 € |

*Le chapitre « Atténuations de charges » comprend le remboursement des salaires des agents en situation d'arrêt maladie et de l'agent détaché 50% de son temps de travail à la CAPG.



Concernant les recettes réelles de fonctionnement, il est à noter une baisse de 6,2%. Cette perte de recettes touche principalement les produits des services (cantine, périscolaires et centre de loisirs) et est également due à la période de confinement traversée du 16 mars au 11 mai 2020.

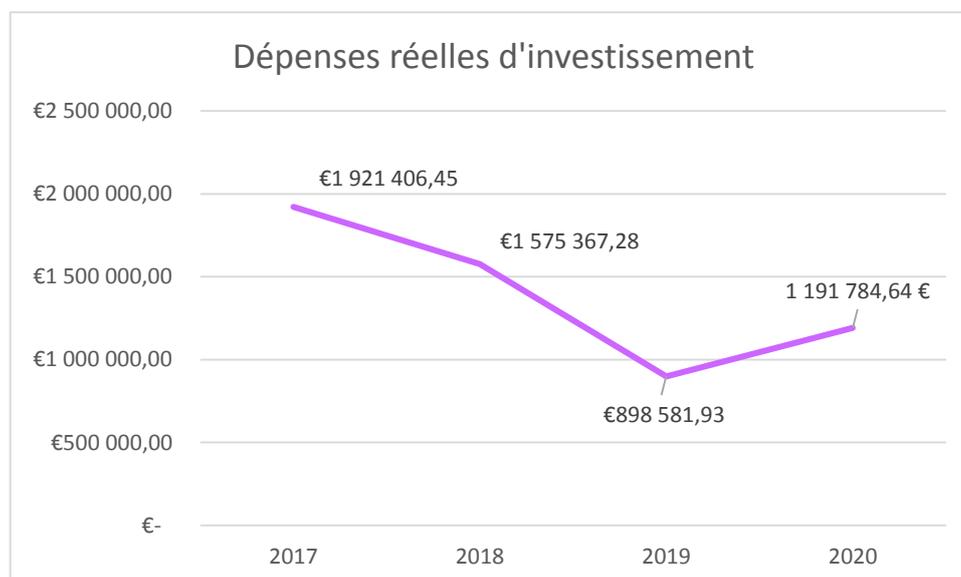
SECTION D'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses réelles de la section d'investissement

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles d'investissement | 1 921 406,45 € | 1 575 367,28 € | 898 581,93 € | 1 191 784,64 € |
| Immobilisations corporelles <i>(réseaux de voirie, cablés, d'électrification, mobilier...)</i> | 1 588 584,65 € | 1 333 010,38 € | 495 589,27 € | 404 659,37 € |
| Dotations, Fonds divers et réserves | 9 598,85 € | | 8 772,73 € | 502 867,97 €* |
| Subventions d'investissement | 24 403,00 € | | - € | 25 838,00 € |
| Immobilisations en cours | - € | | 147 616,64 € | |
| Remboursement d'emprunts | 298 819,95 € | 242 356,90 € | 246 603,29 € | 251 033,71 € |
| Autres immobilisations financières | | | - € | 7 385,59 €** |

*Le chapitre « Dotations, fonds divers et réserves » est marqué par une augmentation conséquente pour l'année 2020 due au transfert d'une partie du résultat d'exploitation du budget d'assainissement à la CAPG d'une somme de 481 588 euros ainsi qu'une écriture comptable d'apurement demandé par le trésorier d'une somme de 21 279 euros.

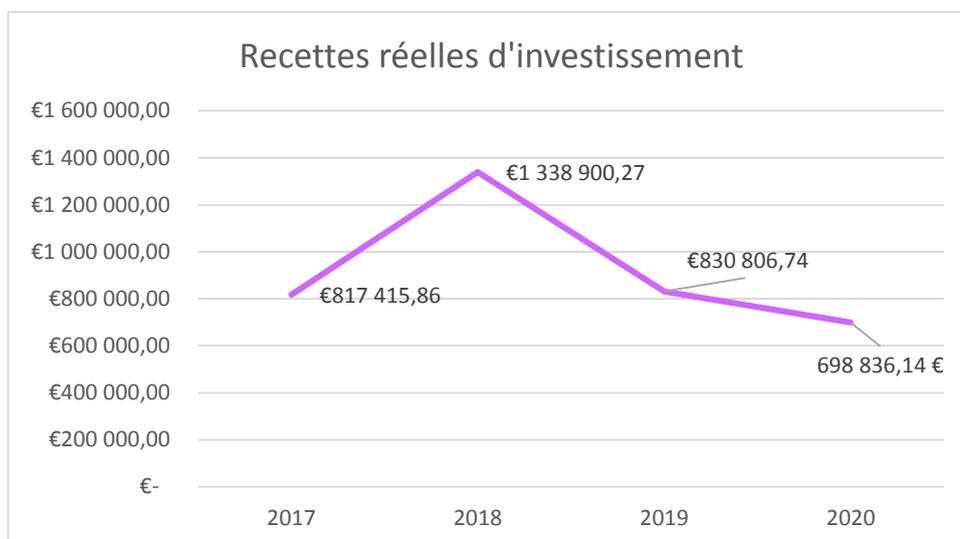
**Dans le chapitre « Autres immobilisations financières » sont inscrites les dépenses d'acquisition de licences informatiques (écoles).



Evolution des recettes de la section d'investissement

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Recettes réelles d'investissement | 817 415,86 € | 1 338 900,27 € | 830 806,74 € | 698 836,14 € |
| Subventions d'investissement | 335 477,36 € | 476 345,65 € | 167 803,82 € | 143 588,19 € |
| Dotations fonds divers réserves <i>FCTVA et Taxe d'aménagement</i> | 181 938,50 € | 262 554,62 € | 193 002,92 € | 154 780,43 € |
| Dotation fonds divers réserves <i>Excédent de fonctionnement</i> | 300 000,00 € | 600 000,00 € | 470 000,00 € | 400 000,00 € |
| Emprunt | | | € | |
| Autres immobilisations financières | | | € | |
| Immobilisations corporelles | | | | 467,52 €* |

*Immobilisations corporelles : solde de l'acquisition d'un terrain en 2018 reversé par le notaire.



4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

1. Les recettes de fonctionnement:

LES GRANDES LIGNES...

- **Fiscalité directe**
 - ✓ Maintien des taux votés en 2016

- **Dotations / subventions** : *Les notifications de dotations n'ont pas été communiquées à la commune au moment de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire.*
Pour rappel, dotations perçues en 2020
 - ✓ *Dotation forfaitaire : 510 272 euros*
 - ✓ *Dotation solidarité rurale : 112 524 euros*
 - ✓ *Dotation nationale de péréquation : 157 986 euros*

- **Autres recettes**
 - ✓ Recettes tarifaires *
 - ✓ Droits de mutation**
 - ✓ Attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : 773 950€.
 - ✓ Recettes nouvelles : droits de places par la mise en place du marché hebdomadaire, location du cabinet de médecins généralistes.

() Activités générant une recette tarifaire pour la ville : accueil périscolaire, restauration scolaire, et plus généralement l'ensemble des services assortis d'un tarif proposés par la ville.*

*(**) Droits de mutation: quote-part revenant à la commune des droits et taxes perçus par les notaires lors du changement de propriétaire des immeubles.*

2. Les dépenses de fonctionnement:

- **Les frais de personnel**

Une évolution constante des dépenses de personnel sera induite par la continuité de la réforme de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, les avancements de grades et d'échelons, la réussite aux concours et examens professionnels, la hausse de l'indemnité compensatrice de la CSG et une hausse des cotisations patronales.

Toutefois, **cette augmentation sera atténuée** par l'optimisation du temps de travail du service animation réalisée par la direction tout au long de l'année 2020, par le recours aux emplois aidés et la mise en place du BAFA citoyen permettant de bénéficier d'agents supplémentaires dans les structures périscolaires dans le cadre de leurs formations pratiques.

- **Les dépenses de gestion**

L'objectif volontariste fixé aux services de la commune est de réduire certains postes de la section de fonctionnement du budget de la commune pour palier la baisse réelle des dotations de l'Etat.

- **Les subventions versées aux associations**

Maintien du montant des subventions accordées en 2020.

- **Les intérêts de la dette**

Le montant des intérêts pour l'exercice 2021 s'élève à 153 973.18 €

3. L'endettement de la ville

Il se compose de 6 emprunts comme suit :

| Désignation | Banques | Montant | Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2021 | Durée | Taux | Fin de l'emprunt |
|-------------------------------------|---------------------------------|----------------|--|--------|--------|------------------|
| Programme d'investissement (1) | CRCA | 1 840 000.00 € | 970 549.46 € | 25 ans | 5.4 % | 2033 |
| Programme d'investissement (2) | CRCA | 1 658 020.43 € | 1 038 808.84 € | 25 ans | 3.94 % | 2033 |
| Programme d'investissement (3) | Caisse d'Epargne | 1 000 000.00 € | 651 788.24 € | 25 ans | 5.32 % | 2033 |
| Programme d'investissement (4) | Caisse d'Epargne | 1 000 000.00 € | 750 000 € | 20 ans | 2.10 % | 2035 |
| Création périscolaire | Caisse d'Allocations familiales | 60 000.00 € | 30 000 € | 10 ans | 0 % | 2025 |
| Acquisition local police municipale | CRCA | 600 000.00 € | 523 364.28 € | 25 ans | 2.05 % | 2041 |

(1) Ecole Marie Curie

(2) Crèche

(3) Salle Mistral

(4) Périscolaire « Les Eucalyptus » : acquisition terrain et construction du modulaire

Centre Administratif

Mobilier Salle Mistral et centre administratif

Rappel: le remboursement du capital est une dépense d'investissement.

5. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI):

Depuis l'installation de la municipalité, la direction générale a travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des adjoints afin d'élaborer le projet d'administration, outil indispensable à la gestion et l'organisation des services pour la durée du mandat.

Ce travail a permis de déterminer les projets qui feront l'objet d'un financement pluriannuel afin de les mener à bien :

- La lutte contre les incendies et les inondations
- La réalisation de zones de détente
- La création d'un service public en cœur de ville
- La mise aux normes PMR des espaces publics et des passages piétons
- La gestion intelligente de l'éclairage public et des équipements communaux
- La végétalisation des espaces publics
- La mutation du parc automobile
- La réalisation d'aménagements routiers sur les secteurs sensibles
- La création de zones de rencontre « 30km/h »
- La création de places de stationnement
- L'élargissement du système de vidéo protection
- La valorisation de l'histoire de notre commune
- La création d'un relais d'assistante maternelle

Les grands axes de l'année 2021 seront les suivants :

- Travaux
 - Goudronnage de divers chemins communaux.
 - Aménagement du trottoir situé à l'intersection de l'avenue de Grasse et du boulevard de la Mourachonne.
 - Travaux d'aménagement dans les bâtiments scolaires.
 - Cimetière Clavary : réaménagement du jardin du souvenir et du carré dédié aux inhumations en pleine terre.
 - Stade : continuité de l'étanchéité du complexe, réhabilitation d'un vestiaire et lancement des études pour restructurer les locaux communaux (hors complexe) et créer une tribune couverte.
 - Rénovation et modification de destination de l'appartement situé au-dessus de la poste afin de louer le local à un cabinet de médecins généralistes.
 - Aménagement du parvis de la salle des Mimosas.
- Acquisitions
 - Deuxième partie du terrain situé en face de la poste
 - Robot de tonte pour le terrain honneur
 - Véhicules dédiés aux agents du service technique
 - Défibrillateurs : dans les deux écoles J. ROSTAND

- Réseaux

- Modernisation d'une partie du système d'éclairage public.

- Sécurité

- Continuité de la campagne de débroussaillage et entretien des vallons.
- Acquisition de deux citernes incendie 60m3, obligatoires dans le cadre du PRIF. Les services municipaux ont dû réinscrire cet investissement en 2021 car, pour des raisons techniques, l'installation de la citerne de 120 m3 n'a pu être réalisée.
- Installation d'un système d'alerte intrusion aux écoles Marie Curie et Jules Ferry.
- Sécurisation des abords de l'école Marie Curie, sur la route départementale.

D'autres travaux pourront être programmés ultérieurement en fonction des finances de la commune.